
Procès-verbal de la onzième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 18 janvier 2017 à Jonquière.

Présent ■ Absence motivée Absence non-motivée

■ M. Christian Baron	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé	<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Côté-Dupéré	<input checked="" type="checkbox"/> Bibiane Courtois
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Martine Couture, pdg	<input checked="" type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominic Dufour	<input checked="" type="checkbox"/> M. Mauril Gaudreault	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Marie-Hélène Larouche	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux	■ M. Paul JR Marchand
<input checked="" type="checkbox"/> M. Fabien Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Claude Sonier	<input checked="" type="checkbox"/> M. Michel Truchon
<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault		

Mme Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Information de la présidente-directrice générale
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration
 - 7.1 Suivi des comités du conseil
 - 7.1.1 Comité de vérification
 - 7.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.1.3 Comité de révision
 - 7.1.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.2 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
8. Qualité des soins et des services
 - 8.1 Comité des usagers du Centre intégré
9. Présentations
 - 9.1 Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique
 - 9.2 Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche
 - 9.3 Portfolio de l'établissement
 - 9.4 Rapport concernant les soins de fin de vie
10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 10.1 Politique relative au processus de budgétisation
11. Agenda de consentement
 - 11.1 Privilèges en recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 11.2 Nouvelles candidatures, modifications de statut ou privilèges, départs et retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 11.3 Demande de statut pour résidents
 - 11.4 Nomination d'un médecin examinateur
 - 11.5 Entente de service en physiothérapie
 - 11.6 Politiques locales de gestion des cadres du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

- 11.7 Changement à la composition du comité d'éthique de la recherche
 - 12. Divers
 - 13. Correspondances
 - 14. Prochaine séance
 - 15. Période de questions du public
 - 16. Huis clos
 - 16.1 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation
 - 17. Levée de la séance
-

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente et Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 19 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, comme lu par la présidente.

3. Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

4. Affaires découlant des procès-verbaux

Les sujets ayant des suivis reviennent à l'ordre du jour.

5. Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale informe de divers dossiers en cours.

Optilab - Mme Couture informe que le processus de nomination des directeurs clinique et administratif est complété.

Projet Alliance santé 02 - Ce projet est en élaboration et vise à implanter une plateforme collaborative de recherche et d'intervention en génétique communautaire et en santé durable.

Comité stratégique de la mission universitaire - Ce comité, composé de membres du conseil d'administration et de membres des différentes directions poursuit son mandat afin de s'assurer du suivi des dossiers stratégiques et de la promotion interne et externe de la mission universitaire.

6. Information de la présidente du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration fait état de ses activités depuis le 30 novembre dernier.

7. Affaires du conseil d'administration

7.1 Suivi des comités du conseil

7.1.1 Comité de vérification

M. Jean Lemieux, président du comité de vérification, informe des dossiers traités lors de la rencontre du 10 janvier dernier :

- État de situation des griefs
- État de situation de la présence au travail
- Tableau de bord des projets d'optimisation
- Analyse financière à la période 8
- Politique relative au processus de budgétisation
- Budgétisation 2017-2018

7.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Christiane Bérubé, présidente de ce comité, informe que la prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} février prochain.

7.1.3 Comité de révision

Mme Christiane Bérubé, présidente, informe que depuis la dernière rencontre du conseil d'administration, trois nouvelles demandes ont été reçues.

7.1.4 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Couture fait état du sommaire de la dernière rencontre du comité de vigilance et de la qualité qui s'est tenue le 8 décembre dernier. La prochaine réunion est prévue le 2 février prochain.

7.2 Comité consultatif Maria Chapdelaine

Mme Caroline Menier, adjointe au président-directeur général adjoint par intérim, mentionne que le comité est actif et travaille sur des recommandations qui seront éventuellement présentées lors d'un prochain conseil.

8. Qualité des soins et des services

8.1 Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis le 30 novembre dernier.

9. Présentations

9.1 Direction des programmes déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA) et déficience physique (DP)

Mme Hélène Boivin, directrice programme DI-TSA et DP, informe que cette direction est responsable de la mise en œuvre et de la dispensation des services de soutien à domicile, de réadaptation, d'adaptation et d'hébergement pour l'ensemble des clientèles en déficience et TSA de la région, le tout dans un objectif d'intégration et de participation sociale optimale à l'intérieur de la communauté.

Elle présente les fondements derrière la structure, l'organigramme de la direction, les gens qui y travaillent et donne quelques statistiques.

Elle termine la présentation en nous mentionnant les « bons coups » de la direction et les enjeux et défis de la prochaine année.

M. Laurent-Paul Dallaire, membre du conseil d'administration et anciennement impliqué dans ce secteur d'activité, est heureux de constater l'excellent travail qui est fait et souligne les bons coups des employés qui ont su et savent toujours se démarquer, malgré certaines conditions économiques parfois difficiles.

La présidente et les membres du conseil se joignent à M. Dallaire et félicitent Mme Boivin pour la qualité de sa présentation et le travail de toute l'équipe DI-TSA et DP.

9.2 Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche

Dr Martin Fortin, directeur de la recherche et Mme Céline Bélanger, adjointe à la direction de la recherche présentent le cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche.

CONSIDÉRANT que tous les établissements universitaires de santé et de services sociaux du Québec se dotent d'un cadre qui régit l'organisation de leur secteur de la recherche et ses bonnes pratiques de fonctionnement, de gestion et de recherche;

CONSIDÉRANT que la formation du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a demandé la révision ou la création de politiques relatives à l'organisation et à la pratique de la recherche;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux demande que le conseil d'administration d'un établissement approuve le cadre réglementaire de la recherche qui y sera en vigueur;

CONSIDÉRANT la prise en compte des commentaires et suggestions des membres du conseil d'administration.

CA-11-2017-0268 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration adopte le cadre réglementaire proposé.

9.3 Portfolio de l'établissement

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels et Dre Céline Benoit, directrice adjointe à la direction des services professionnels présentent le portfolio de l'établissement.

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de procéder à la préparation du portfolio du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'implication des chefs de département et des directions concernées dans la réflexion entourant l'organisation des services médicaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des différents groupes aviseurs;

CONSIDÉRANT la volonté d'optimiser l'utilisation des ressources et de rapprocher les services de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'approbation des différentes instances rencontrées relativement aux principes du portfolio du CIUSSS qui leur a été soumis.

CA-11-2017-0269 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de portfolio du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sera transmis au MSSS dans la poursuite des travaux.

9.4 Rapport concernant les soins de fin de vie

Dr Aubin et Dre Benoit poursuivent avec le rapport concernant les soins de fin de vie.

CONSIDÉRANT les limites actuelles dans la capacité d'identifier les personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs;

CONSIDÉRANT l'exactitude des données en ce qui concerne la déclaration de sédation palliative continue et d'aide médicale à mourir reçues par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

CONSIDÉRANT la possibilité que des médecins travaillant hors CMDP aient pu transmettre directement leur avis de déclaration de sédation palliative continue et/ou d'aide médicale à mourir au Collège des médecins.

CA-11-2017-0270 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que le rapport soit transmis à la commission des soins de fin de vie, tel que déposé.

10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, présente le sujet suivant.

10.1 Politique relative au processus de budgétisation

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est doté d'une Politique relative au processus de budgétisation afin d'assurer une budgétisation, un contrôle et un suivi budgétaire rigoureux en respectant les exigences de la note d'orientation (NOCC-03), ainsi que les règlements et les lois applicables au processus budgétaire;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration de la politique relative au processus de budgétisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

CA-11-2017-0271 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil d'administration adoptent la politique relative au processus de budgétisation.

11. Agenda de consentement

11.1 Privilèges en recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mme Martine Couture présente ce sujet.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT que la Loi sur les services de santé et de services sociaux énonce que les privilèges sont octroyés par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la quatrième mesure du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (1998) demande que le privilège d'exercice de la recherche soit négocié au moment du renouvellement des privilèges d'exercice dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que le directeur de la recherche recommande d'octroyer les privilèges demandés.

CA-11-2017-0272 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration octroie à Martin Lavallière, Ph. D. des privilèges académiques en recherche pour les installations de Jonquière avec statut de chercheur associé, jusqu'au renouvellement de tous les privilèges de recherche en juin 2017.

11.2 **Nouvelles candidatures, modification de statut ou privilèges, départs et retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Dr Donald Aubin présente les demandes concernant les candidatures, modifications de statut ou privilèges et départs au CMDP.

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution CE23-20170109-28 du comité exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

CA-11-2017-0273 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations des nouveaux membres comme présentées jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et les pharmaciens et jusqu'au 31 mars 2019 pour les médecins omnipraticiens;

D'accepter les modifications de privilèges des membres comme présentées jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et jusqu'au 31 mars 2019 pour les médecins omnipraticiens;

D'accepter les départs et les retraites comme présentés;

D'accepter les avis d'absence des membres comme présentés;

De reconduire le statut et les privilèges de trois médecins pour lesquels des démarches sont entreprises afin de régulariser leur

situation, tel qu'ils leur sont attribués actuellement, et ce, jusqu'à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

11.3 Demande de statut pour résidents

Dr Aubin poursuit avec la demande de statut pour résidents.

CONSIDÉRANT le règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution CE23-20170109-29 du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

CA-11-2017-0274 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits au tableau suivant, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

NOM DU MÉDECIN	SPÉCIALITÉ	SITE	DATES
Bouchard-Asselin, Mariane	Médecine dentaire	Chicoutimi	2017-01-16 au 2017-01-29
Labelle, Alex	Urgence	Chicoutimi	2017-03-13 au 2017-04-09
Kirouac, Patricia Christine	Anesthésie	Alma	2017-02-13 au 2017-03-12

11.4 Nomination d'un médecin examinateur

Dr Fabien Simard, présidente du comité exécutif du CMDP (CECMDP) présente la nouvelle nomination d'un médecin examinateur.

CONSIDÉRANT la démission du docteur Hans McLelland, adoptée à la séance ordinaire du 28 septembre 2016 et effective le 1^{er} décembre de la même année, à titre de médecin examinateur;

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, qui mentionne que le conseil d'administration désigne, sur recommandation du Conseil des médecins, dentiste et pharmaciens, un médecin examinateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, en date du 10 janvier 2017.

CA-11-2017-0275 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration accepte la nomination du docteur André Bergeron à titre de médecin examinateur.

11.5 Entente de service en physiothérapie

Mme Hélène Boivin, directrice programme DI-TSA et DP, présente cette entente.

CONSIDÉRANT que la clientèle présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) a besoin de services de physiothérapie;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS ne possède actuellement pas la capacité de prendre en charge ces services à même les ressources existantes;

CONSIDÉRANT que subsiste actuellement un vide de service du fait de ne pas avoir renouvelé d'entente avec des ressources externes en physiothérapie pour répondre aux besoins de la clientèle DI et TSA;

CONSIDÉRANT que si la situation perdure, il pourrait y avoir des effets préjudiciables pour l'état de santé de la clientèle DI ou TSA concernée;

CONSIDÉRANT que des assises légales et règlementaires prévoient la signature de telles ententes;

CONSIDÉRANT que les règlements des anciens établissements prévoient que le conseil d'administration mandate le directeur général (le président-directeur général dans le cas présent) pour signer de telles ententes;

CONSIDÉRANT que les règlements des anciens établissements s'appliquent lorsqu'ils ne sont pas remplacés.

CA-11-2017-0276 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration approuve les deux ententes de service professionnel en physiothérapie et autorise Mme Martine Couture à procéder à leur signature :

- Entente de service professionnel en physiothérapie intervenue entre le CIUSSS et Mme Louise La Roche;
- Entente de service professionnel en physiothérapie intervenue entre le CIUSSS et la Clinique de physiothérapie de Jonquière, M. Alain Boily, physiothérapeute.

11.6 Politiques locales de gestion des cadres du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

M. Dany Côté, directeur adjoint aux ressources humaines, communications et affaires juridiques, volet planification et développement, présente les politiques locales de gestion des cadres du CIUSSS.

CONSIDÉRANT que la direction générale du personnel réseau (DGPR) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a donné comme directive à la Table des directeurs des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, que toute politique locale de gestion prévoyant l'octroi de congés compensatoires de manière anticipée ou de façon automatique, préalablement à ce que du temps supplémentaire soit effectué lors de situations exceptionnelles, devait être annulée;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux ne donne pas ouverture à une telle compensation;

CONSIDÉRANT que le 19 octobre dernier, le MSSS a réitéré cette directive puisque certains établissements ne s'y étaient pas conformés.

CA-11-2017-0277 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications présentées qui, globalement, consistent à :

- Abolir les dispositions locales du personnel d'encadrement prévoyant l'octroi de congés compensatoires de manière anticipée de façon automatique, préalablement à ce que du temps supplémentaire soit effectué lors de situations exceptionnelles;

- Octroyer six semaines de vacances pour les cadres après un an de service continu;
- Ajuster le pourcentage de vacances des cadres à temps partiel en fonction du maximum de six semaines de vacances annuelles;
- Abolir les congés de rétention pour les cadres âgés de 55 ans et plus puisqu'ils n'existent plus aux conventions collectives.

De maintenir en vigueur les autres dispositions des anciennes politiques de gestion des conditions locales de travail du personnel cadre des anciens établissements ayant formé le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le temps qu'une nouvelle politique soit négociée et adoptée pour l'ensemble des cadres du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean.

11.7 Changements à la composition du comité d'éthique de la recherche (CÉR)

La présidente-directrice générale présente les changements au CÉR.

CONSIDÉRANT que le CÉR du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 30 septembre 2014 (jusqu'au 30 septembre 2017) pour évaluer des projets de recherche impliquant des personnes vulnérables (mineures et majeures inaptés) aux termes de l'article 21 du Code civil du Québec, et ce, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de cette désignation de tenir une liste à jour des membres du CÉR et d'aviser le ministre de toute modification quant à la composition du comité, en conformité avec les modalités de communication en lien avec les exigences liées à la désignation ministérielle;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une représentation de chacun des champs de compétence prescrits lors des délibérations du comité.

CA-11-2017-0278 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement du mandat pour deux ans à compter du 28 janvier 2017 au 28 janvier 2019 pour M. Alexandre Lavoie, pharmacien, à titre de membre substitut ayant une expertise biomédicale;

De procéder à la nomination pour deux ans à compter du 18 janvier 2017 jusqu'au 18 janvier 2019 pour M. Alexandre Fortin, à titre de membre substitut du CÉR ayant une expertise biomédicale.

De déléguer au CÉR la responsabilité d'aviser le MSSS des changements apportés à sa composition comme prévu aux modalités de communication des changements à la composition du CÉR diffusées par la Direction de l'éthique et de la qualité du MSSS.

12. Divers

Aucun sujet.

13. Correspondances

Aucune correspondance.

14. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 22 février à Chicoutimi.

15. Période de questions du public

[Pour une meilleure compréhension, les réponses suivent chaque question]

Q - Mme Lynn Brie, répondante politique pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) au Saguenay-Lac-Saint-Jean, fait état d'une préoccupation grandissante suite au transfert de ressources des CLSC vers les groupes de médecine de famille (GMF) et expose ses questionnements.

Comment le CIUSSS compte-t-il remplir ses obligations en vertu de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS) auprès des nombreux clients qui ne reçoivent plus de service des CLSC suite aux transferts des travailleuses sociales en GMF? Mme Brie donne comme exemple la clientèle du CLSC de Jonquière et de Chicoutimi qui attend depuis quatre mois pour des services psychosociaux. Elle demande quels sont les coûts financiers et sociaux lorsqu'un patient sur la liste d'attente au CLSC ne reçoit plus les services de prévention et se présente à l'urgence pour les obtenir.

R - Mme Couture informe qu'aucune incohérence ne subsiste entre nos obligations en regard de la LSSS et la relocalisation des professionnels en GMF. Elle rappelle d'ailleurs qu'il ne s'agit pas de transfert, mais de déplacement de professionnels qui continueront, à partir des GMF, d'offrir les mêmes services pour la clientèle inscrite en GMF, que ceux offerts en CLSC à la clientèle non-inscrite. Ces professionnels relocalisés demeurent rattachés au CIUSSS avec les mêmes conditions de travail. Elle précise également que le CIUSSS est doté de plusieurs programmes qui donnent l'ensemble des services précisés dans la LSSS, autres que les services généraux

Mme Couture ajoute qu'effectivement, une augmentation de la liste d'attente en services généraux est présente pour les secteurs de Chicoutimi et Jonquière. Toutefois, cette augmentation n'est en rien attribuable à la délocalisation des professionnels qui n'est effective que depuis décembre. Cette attente est plutôt rattachée à de l'absentéisme causé par la maladie et aux difficultés reliées au remplacement. D'ailleurs, délocalisation ou pas, il arrive d'être confronté à une augmentation de l'attente et dans de tels cas, nous engageons des surnuméraires qui nous aident à diminuer cette attente. Elle rappelle que nos services de sans rendez-vous sont toujours disponibles et que les clients en attente peuvent y avoir recours en tout temps et ainsi éviter d'avoir à se présenter à l'urgence.

Q - Mme Brie mentionne qu'il est faux de dire que l'offre de service offerte en GMF est la même qu'en CLSC. Elle demande comment le CIUSSS s'assurera du bien-être des professionnelles transférées dans l'exercice de leurs fonctions en sachant que l'offre de service en GMF n'est pas bien assimilée par plusieurs médecins en clinique GMF et comment les travailleuses sociales pourront s'acquitter de leurs tâches sans soutien clinique.

R- Mme Couture répète que l'offre est la même et explique qu'actuellement, la direction des Services multidisciplinaires rencontre toutes les instances médicales concernées et fait une présentation aux médecins et cadres qui entourent la pratique des professionnels en GMF. Entre autres sont rencontrés : le département régional de médecine générale (DRMG), le comité médical GMF régional et certaines tables locales de médecins. Ces rencontres sont des lieux privilégiés pour dégager une compréhension commune de nos obligations respectives.

Concernant les professionnels qui sont relocalisés pour Jonquière, Chicoutimi et Dolbeau, ils continuent de recevoir le support de la coordonnatrice clinique qui se déplace dans les GMF, ils ont accès à cette même coordonnatrice clinique et à leur gestionnaire au besoin par téléphone et SMS et ils continuent d'avoir des rencontres avec leur équipe en CLSC, soit à la semaine ou toutes les deux semaines, selon le fonctionnement du CLSC du site.

De plus, tous les professionnels pourront bientôt bénéficier d'une communauté de pratique, de formation et d'activités de codéveloppement qui sera supervisée par la direction des services multidisciplinaires et la direction des soins infirmiers pour la pratique infirmière.

Q - Comment l'établissement va-t-il s'assurer que le fardeau de tâche des intervenants en CLSC ne sera pas accentué par de nouvelles prises en charge suite aux transferts et comment peuvent-ils assumer ce nouveau fardeau sans soutien clinique ?

R- Mme Couture répond que les standards de prise en charge ont déjà été établis et resteront les mêmes. Il y aura de la rigueur sur l'application de ces standards (en moyenne quatre clients par jour) justement pour assurer le plus d'heures possible en services directs à la clientèle.

Q - Comment allez-vous vous assurer que les intervenants puissent se consacrer à l'intervention auprès des patients plutôt que de magasiner leur mobilier ou fourniture de bureau?

R- Mme Couture répond qu'un seul GMF a offert à un intervenant d'aller choisir son mobilier afin que celui-ci réponde à ses besoins dans le cadre de son travail. Elle mentionne qu'il est dommage d'utiliser cette situation qui démontre, au contraire, la bonne volonté du GMF à bien équiper ce professionnel, et que ce soit perçu comme nuisible à son travail.

Q - Comment allez-vous vous assurer que les travailleurs sociaux retrouvent leur pleine autonomie professionnelle et se rendent à domicile en cas de crise suicidaire d'un patient. Est-ce normal qu'un ou des médecins empêchent nos professionnels de venir au secours d'un client en grave crise suicidaire?

Mme Couture ne conçoit pas que cette situation ait pu se produire et demande à Mme Brie plus de détails. Cette dernière dit que cette question est totalement hypothétique.

R - Mme Couture répond qu'en cas de situation de crise suicidaire, ou autres, d'un client inscrit en GMF, l'intervenant du GMF se doit d'effectuer les interventions nécessaires, tel que prescrit et défini dans l'offre de service des services généraux.

En cours de discussion entre Mme Brie et la présidente-directrice générale, M. Laurent-Paul Dallaire, membre du conseil, invoque un point d'ordre, en mentionnant qu'il s'agit d'une période de questions, et non d'échange.

La présidente note le point d'ordre et remercie Mme Brie pour ses questions.

Q - Mmes Nathalie Savard et Danielle Bouchard, respectivement présidente et responsable pour la SIISNEQ-CSQ à Jonquière, demandent, après un préambule détaillé, pourquoi leur projet concernant la planification des horaires, la gestion du personnel et la stabilité des équipes n'est plus utilisé.

R- *Mme Couture réitère que la direction accueille favorablement les demandes de travailler sur des projets communs et qu'il est prévu que les instances syndicales s'assoient avec les représentants de la direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques, afin de justement s'assurer d'avoir les meilleures pratiques pour diminuer le taux d'assurance salaire et améliorer la qualité de vie au travail.*

Mme Guay remercie Mmes Savard et Bouchard pour leur intervention.

Mme Martine Côté, présidente du syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (FIQ) prend la parole et salue la décision de la direction générale à l'effet d'accorder la prime spécifique de soins critiques aux professionnelles en soins travaillant dans tous les secteurs du centre d'activité du bloc opératoire.

La présidente du conseil remercie Mme Côté pour son intervention.

Q - Mme Nancy Bédard, vice-présidente pour la FIQ demande de quelle façon sera utilisé l'ajout du budget de 65 millions en CHSLD?

R- *Mme Couture répond qu'effectivement, des montants seront octroyés et que cette information sera connue incessamment.*

Q - Mme Julie Boivin, représentante syndicale pour la FIQ demande des précisions concernant le projet d'optimisation régionale des blocs opératoires. Elle désire connaître la cible régionale, ce qu'elle représente pour l'hôpital d'Alma, et quand seront-ils interpellés dans ce dossier?

R- *La présidente-directrice générale mentionne qu'une rencontre est prévue prochainement avec les instances visées et que toutes les informations seront livrées à ce moment.*

16. Huis clos

Aucun membre ne sollicite le huis clos.

17. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 h 15. La présidente remercie les administrateurs et le public de leur présence.